Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260123-2026010301-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois janvier à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 janvier 2026,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LE PIVER Alan, LIBOUBAN Nicolas, BOBO Jeanne

Procurations : PERON Samuel à LE MEUR Daniel
LE GONIDEC Jérémy à LE PIVER Alan
LE COLZEER Magalie à Mme LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13

Secrétaire de séance : Delphine GRANAL

CHOIX DES ENTREPRISES : ISOLATION SALLE DE CLASSE ÉCOLE,

Mme le Maire informe les élus que suite à l'installation d'un algeco qui a été rajouté à l'école, l'isolation de la classe est problématique lors de fortes chaleurs et de basses températures.Afin de continuer sa démarche énergétique et surtout pour le bien des élèves, il est proposé de procéder à l'isolation extérieur de l'algeco existant .

3 entreprises ont été sollicitées :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
LG RENOVATION	16 078,10 €	19 293,72 €
ISO STYLE	17 802,00 €	21 362,40 €
MALESKA RENOVATION	Infructueux	

Suite à la commission travaux réunie le 19 janvier dernier, il a été proposé de retenir l'entreprise LG RENOVATION pour un montant de 19 293,72 € T.T.C

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident de retenir l'entreprise LG RENOVATION pour un montant de 16 079,10 € H.T. soit 19 293,72 €

Le Maire,
Mme LE GRAET Karine

MAIRIE D'YVIAS 22950